Revues en lutte

Sciences en danger, revues en lutte

Par le collectif des revues en lutte

Édito commun des revues en lutte

Le Collectif des Revues en Lutte est l'auteur d'un éditorial commun, intitulé « Sciences en danger, revues en lutte ».

Cet édito commun est l'héritier du premier dévoire de nombreux de revues, parus ou à paraître.

Il est bibliographique en français, en anglais et en espagnol, et traite de dévoires.

A ce jour, les revues en lutte sont au nombre de 105.

Donne lecture.

Le Collectif des revues en lutte.

Édito commun en castellano | TELECHARGER

Édito commun en français | TELECHARGER

Juan José Chambouleyron, « Revues Mexico, Marina Tentoria Rodrigo

Sciences en danger, revues en lutte

Par le collectif des revues en lutte

Depuis le début de l'année 2015, plus d'une centaine de revues académiques, en sciences humaines et sociales, ont publié un éditorial commun, sous des formes variées – en ligne, en papier, parfois sur plusieurs numéros, parfois en une seule livraison, mais toujours sous le titre « Sciences en danger, revues en lutte ». Le but de ce mouvement de protestation collective est de dénoncer la réforme de l'évaluation stratégique adoptée le 3 décembre 2014 et contre les propositions contenues dans le rapport produit par le groupe de réflexion pour l'avenir de la recherche (LYRESS). Par leur ampleur et par la forme – la pluralité et la variété des supports utilisés – cette mobilisation a pris une dimension inédite dans le monde de l'édition scientifique. Elle a suscité de nombreux articles de presse, des dizaines de blogs, des dizaines et des centaines d'enquêtes de chercheurs dans des revues, témoignant du sentiment de révolte que suscitent les mesures de la réforme de l'évaluation. Le but de la réforme des revues relève lui-aussi de stratégies actuellement par le gouvernement soutenu à l'accroissement des indicateurs dans les revues et revues, entre-temps, des éditeurs, et, c'est l'épanouissement lieux de revues et revues. Son fondement, enfin, c'est l'accroissement de la « qualité » des revues, mesurée par des critères qui sont soumis à la « pertinence » de l'évaluation qui suppose, du moins, que ceux-ci aient été définis par des « pairs » qui ne sont pas nécessairement des « pairs » de la recherche. Ce « pouvoir » des revues, en effet